

Communiqué de la MSA

Élections MSA 2020, les adhérents invités à vérifier leur inscription sur les listes électorales



L'essentiel & plus encore

Communiqué de la MSA

La MSA au service du monde agricole !

Avec près de 26,8 milliards de prestations versées pour 5,6 millions de bénéficiaires, la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France.

Elle couvre l'ensemble de la population agricole et des ayants droit, salariés et non-salariés.

Interlocuteur unique, la MSA gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale : maladie, famille, vieillesse, logement, accidents du travail et maladies professionnelles.

Grâce au réseau des délégués et à sa présence sur tous les territoires, la MSA est en capacité de gérer des besoins spécifiques.

Elle prend en charge la médecine du travail et mène des actions de prévention des risques professionnels adaptés aux entreprises, exploitations et professions agricoles.

La MSA poursuit une politique d'action sanitaire et sociale adaptée aux populations vivant sur les territoires ruraux.

Depuis 1949, les adhérents élisent tous les cinq ans leurs représentants au sein des conseils d'administration des caisses MSA

Du 20 au 31 janvier 2020, les adhérents de la MSA seront invités à voter par internet ou par correspondance, pour choisir les délégués qui les accompagneront et les représenteront pendant cinq ans. À partir du 29 août 2019, ils pourront vérifier, sur le site internet de leur caisse de MSA, leur bonne inscription sur les listes électorales et leur collège de rattachement (exploitant, salarié ou employeur de main d'œuvre).

Cette étape importante permettra aux adhérents, le cas échéant, de saisir le président du Conseil d'administration de la MSA Midi-Pyrénées Sud, au plus tard le vendredi 13 septembre 2019, pour toutes réclamations.

La liste des électeurs sera consultable sur le site internet de la MSA MPS - (exemple de lien).

Les réclamations seront étudiées par la Commission Élections et les listes définitives des électeurs seront publiées le 8 octobre 2019 au plus tard.

Après examen des demandes, les listes définitives des électeurs seront établies et publiées au plus tard le mardi 8 octobre 20.